

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°033-2024	TECHNIQUE : <i>Marché de téléphonie mobile, connexion internet SFR abonnement mensuel 390€00+ prestations associés VD COM 700€00</i>
------------------------	--

Le Maire de MÉSANGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020,

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) dont le siège social est situé 16 rue du Général Alain de Boissieu à PARIS (75015) un contrat pour :

- Mise en service de la connexion internet dans les bâtiments communaux : 10 abonnements ;
- Connect FTTH plus (1 Gbs dont 100M garanti)-GTR 10h-Backup 4G automatique inclus : 1 abonnement au montant mensuel de 75€00 HT ;

Mairie

- Connect Access FTTH Burst 1/Gb/s-GTI 8h-1 IP sur la box-installation sur site avec une desserte interne optique simple (100m) incluse : 9 abonnements au montant de 315€00 HT

Maison de l'enfance, École Tanvet, Salle du Phénix, Salle du Pont Cornouaille, Salle Gandon, Résidence de l'étoile, CTM, Maison des associations, Vestiaires foot

- Prestations VD COM associées ; accompagnement au déploiement des liens ;
1 prestation au montant de 700€00 HT

Article 2 : L'engagement du marché est de 36 mois + 12 mois.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié en ligne. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Décision publiée le : 14/06/2024
MÉSANGER, le 14/06/2024

Décision notifiée le : _____

Nadine YOU,
Maire de Mésanger

